ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Contrats

Question écrite n° 10031

Texte de la question

M Francis Delattre demande a M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui indiquer si un employeur saisonnier souhaitant conclure un contrat de travail a duree determinee est en droit d'y inclure une clause l'autorisant a prevoir la possibilite de suspendre et de neutraliser, sur une ou plusieurs periodes prefixees, les effets dudit contrat, notamment lorsque des conditions climatiques defavorables abaissent provisoirement l'exploitation en dessous de son seuil de rentabilite.

Données clés

Auteur : M. Delattre Francis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10031
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle
Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 950